

Sommaire

La Semaine Juridique - Édition Générale - N° 49, 12 décembre 2022

LA SEMAINE DU DROIT

ÉDITORIAL

P. 2241

- 1396 Édito - (Dé)tesse du genre, par **Patrice Spinosi**

DERNIÈRE MINUTE

P. 2244

LES ACTEURS

P. 2245

- 1397 Justice - La petite menteuse, de **Pascale Robert-Diard**, par **Anais Coignac**

LIBRES PROPOS

P. 2246

- 1398 Open data - Du positionnement des décisions des juges du fond, par **Xavier Henry**

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE

P. 2249

- 1399 Assurances - Pertes d'exploitation et Covid-19 : la Cour de cassation statue en faveur d'AXA (Cass. 2^e civ., 1^{er} déc. 2022, n° 21-15.392, 21-19.341, 21-19.342, 21-19.343, B+R, 4 arrêts)

- 1400 Vente immobilière - L'éviction suppose un trouble actuel et non simplement éventuel (Cass. 3^e civ., 30 nov. 2022, n° 21-20.033, B)

- 1401 Arrêts P de la Cour de cassation du 21 au 27 novembre 2022

- 1402 Successions et libéralités - Pas de testament mystique sans aptitude à relire le texte de ses dernières volontés (Cass. 1^{re} civ., 12 oct. 2022, n° 21-11.408, B) ► note **Gilles Raoul-Cormeil**

- 1403 Propriété intellectuelle - Violation des dispositions d'un contrat de licence de logiciel : la Cour de cassation remet la jurisprudence en place (Cass. 1^{re} civ., 5 oct. 2022, n° 21-15.386, B) ► note **Bertrand Warusfel**

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

P. 2259

- 1404 Justice - La circulaire relative à l'annonce de décès survenus dans un contexte judiciaire est publiée (Circ. n° JUST2233405C, 2 déc. 2022 : BOMJ 6 déc. 2022)

- 1405 Crimes et délits - Corruption : solde des poursuites pénales à l'encontre d'Airbus moyennant une amende de 15,9 millions d'euros (PNF, communiqué, 30 nov. 2022)

- 1406 Lutte contre le terrorisme - Publication d'une étude sur le djihadisme français (Min. Justice, actualités, 5 déc. 2022)

- 1407 Journal officiel du 24 novembre au 7 décembre 2022

- 1408 Arrêts P de la Cour de cassation du 7 au 20 novembre 2022

- 1409 Procédure pénale - Dépassement du délai raisonnable et validité de la procédure (Cass. crim., 9 nov. 2022, n° 21-85.655, PBR) ► regards croisés **Pierre-Jérôme Delage** et **Pierre-Philippe Boutron-Marmion**

AFFAIRES

P. 2267

- 1410 Tribunaux de commerce - Taux de référence relatif à la bourse commune des greffiers des tribunaux de commerce pour l'année 2022 (A. n° JUSC2233815A, 30 nov. 2022)

- 1411 Entreprises - Publication du 9^e rapport du Haut comité de gouvernement d'entreprise (HCGE, communiqué, 14 nov. 2022)

- 1412 Journal officiel du 1^{er} au 7 décembre 2022

- 1413 Arrêts P de la Cour de cassation du 21 au 27 novembre 2022

SOCIAL

P. 2269

- 1414 Journal officiel du 1^{er} au 7 décembre 2022

- 1415 Arrêts P de la Cour de cassation du 21 au 27 novembre 2022

- 1416 Travail - Obligation de réserve religieuse des salariés du service public versus principe de non-discrimination (Cass. soc., 19 oct. 2022, n° 21-12.370, B) ► note **Joël Colonna** et **Virginie Renaux-Personnic**

PUBLIC ET FISCAL

P. 2275

- 1417 Santé publique - Droits humains des personnes intersexuées, enfin des progrès en France ! (A. NOR : SPRP2232078A, 15 nov. 2022) ► act. **Benjamin Moron-Puech**

- 1418 Contentieux administratif - Le recours en excès de pouvoir bouge encore un peu (CE, 2 déc. 2022, n° 454318, M. D.) ► act. **Lucienne Erstein**

- 1419 Ordre public - Troubles à l'ordre public : maire ou préfet ? (CE, 29 nov. 2022, n° 449749, min. Intérieur c/ Sté Périgord Shooting club) ► act. **Lucienne Erstein**

- 1420 Déontologie - D. n° 2022-1520, 6 déc. 2022 et A. NOR : IOM-B2224141A, 6 déc. 2022

- 1421 Prisons - Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté appelle à repenser les dispositifs d'évaluation des personnes détenues (CGLPL, avis n° CPLX2233484V, 12 sept. 2022)

- 1422 Journal officiel du 1^{er} au 7 décembre 2022

EN RÉGION

P. 2278

- Cour d'appel de Montpellier** - Atelier régional de jurisprudence, sous la direction de **Serge-Charles Bories**

- 1423 Procédures fiscales - L'application de la prescription abrégée au regard de la fictivité du PACS dans la procédure d'abus de droit fiscal (CA Montpellier, com., 4 oct. 2022, n° 20/03900) ► act. **Solène Combe**

- 1424 Universités - Le Conseil constitutionnel à Montpellier (Faculté de droit et de science politique de Montpellier) ► act. **Guylain Clamour**



LA SEMAINE DE LA DOCTRINE

ÉTUDE

P. 2279

1425 **Juridictions commerciales - Marchés captifs et marchés concurrentiels dans la concurrence judiciaire franco-britannique. Étude comparée de l'activité des juridictions commerciales de Londres et de Paris, par Gilles Cuniberti**

CHRONIQUE

P. 2287

1426 **Contrats et obligations - Droit des contrats avec Paul Grosser, Grégoire Loiseau, Georges Virasamy et sous la coordination de Yves-Marie Serinet**

LA SEMAINE DU PRATICIEN

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

P. 2295

1427 **Marchés financiers - 3 questions à Michel Prada et Benjamin Kanovitch, « Trois ans après son**

premier rapport sur l'activisme actionnarial, le Club des juristes fait le point sur la réglementation dans un contexte renouvelé »

INDICES ET TAUX

P. 2296

Est joint à ce numéro un supplément intitulé :

« Les nouvelles figures contractuelles relatives au procès »
sous la direction scientifique de Soraya Amrani-Mekki
Colloque du 11 octobre 2022

À l'attention des auteurs

Les propositions d'articles sont à adresser, au format Word (en pièce jointe), à la rédaction de *La Semaine juridique, Édition générale*, par courrier électronique, aux adresses mails suivantes : Hélène Béranger, rédactrice en chef : helene.beranger@lexisnexis.fr ; Elise Fils, rédactrice en chef adjointe : elise.fils@lexisnexis.fr

Toute contribution reçue est soumise à la lecture du Comité scientifique de la revue, dirigé par le professeur Nicolas Molfessis.

Le nombre de signes souhaité (espaces compris) varie selon le type d'articles :

- **Aperçu rapide et Libres propos** : 10 500 signes (2 p. du JCP), ou 18 000 (3 p.) ou 22 000 signes (4 p.), sans notes de bas de page, avec une série de deux à trois phrases clés introductives, précédées d'un titre bref et informatif.

- **Notes de jurisprudence** : 15 000 signes, les références (bibliographiques, législatives, jurisprudentielles, etc) sont présentées dans le corps du commentaire (pas de notes de bas de page). La note est précédée d'un résumé de la décision annotée (900 signes maximum).

- **Étude** : 35 000 signes, les références (bibliographiques, législatives, jurisprudentielles, etc) sont présentées en notes de bas de pages. L'article est précédé d'un résumé (900 signes maximum).

Quel que soit le type d'article proposé, merci de veiller à la complétude des références citées : tout renvoi à une décision de jurisprudence doit comporter un n° de requête ou de pourvoi. Les textes non codifiés (loi, décret, arrêté) doivent comporter leur numéro (ex : loi n° 2018-17, 12 janvier 2018).

La rédaction est à votre écoute

 Suivez votre revue sur Twitter : @JCP_G

@ LexisNexis SA 2022

Cette œuvre est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, notamment par celles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de LexisNexis SA. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, non autorisée par LexisNexis SA ou ses ayants droit, est strictement interdite.

LexisNexis SA se réserve notamment tous droits au titre de la reproduction par reprographie destinée à réaliser des copies de la présente œuvre sous quelque forme que ce soit aux fins de vente, de location, de publicité, de promotion ou de toute autre utilisation commerciale conformément aux dispositions de l'article L. 122-10 du Code de la propriété intellectuelle relatives à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie. Avertissement de l'éditeur : "Toute utilisation ou traitement automatisé, par des tiers, de données personnelles pouvant figurer dans cette revue sont formellement interdits".

LA SEMAINE JURIDIQUE

Juris-Classeur Périodique (JCP)
96^e année

Président Directeur Général, Directeur de la publication :
ÉRIC BONNET-MAES

Directrice éditoriale : ANNE-LAURENCE MONÉGER

Directeur scientifique : NICOLAS MOLFESSIS

Comité scientifique : V.-L. BENABOU D. BUREAU,
L. CADIEU, M. COLLET, E. DEZEUZE, J. KLEIN,
B. MATHIEU, H. MATSOPOULOU, F. PICOD, P. SPINOSI,
PH. STOFFEL-MUNCK, F. SUDRE, B. TEYSSIE, S. TORCK

Comité d'experts : C. CHAMPALAUNE, W. FEUGÈRE,
J.-P. JEAN, D. MUSSON, B. STIRN, L. VALLÉE, E. VASSEUR

Rédactrice en chef : HÉLÈNE BÉRANGER

Rédactrice en chef adjointe : ÉLISE FILS

Éditeur : FLORENCE CREUX-THOMAS

Avec la collaboration de :

CH. BLONDEL-ANGEBAULT, M. GARNIER, M. JOSEPH
PARMENTIER, É. MALLET, CL. SIRINELLI, rédacteurs-
analystes *JurisData*, CÉCILE LAZARUS, N. BERNA,
coordinatrice ARJ, JOSEPH JEHL, docteur en droit

Mise en page : EVOLUPRINT

Publicité :

CAROLINE SPIRE, responsable clientèle publicité
Caroline.Spire@lexisnexis.fr - 01 45 58 94 69

Correspondance :

LA SEMAINE JURIDIQUE (ÉDITION GÉNÉRALE)
sgj@lexisnexis.fr

141, rue de Javel - 75747 Paris Cedex 15

Relations clients :

Tél. : 01 71 72 47 70

relation.client@lexisnexis.fr

www.lexisnexis.fr

Abonnement annuel 2022 :

• France (métropole) : 995,48 euros TTC (975,00 euros HT)

• DOM-TOM et pays étrangers : 1 065,00 euros HT

Prix de vente au numéro :

• France (métropole) : 45,95 euros TTC (45 euros HT)

• DOM-TOM et pays étrangers : 45 euros HT

LEXISNEXIS SA

SA au capital de 1.584.800 euros - 552 029 431 RCS Paris

Principal associé : REED ELSEVIER FRANCE SA

Siège social : 141, rue de Javel - 75747 Paris Cedex 15

Imprimeur : EVOLUPRINT - SGIT SAS

Parc Industriel Euronord, 10, rue du Parc, 31150 Bruguères

Dépôt légal : à parution

Commission paritaire : n° 1126 T 80376

Origine du papier : Allemagne

Taux de fibres recyclées : 6 %

Certification : 100 %

Impact sur l'eau : P_{TOT} = 0,01 kg / tonne



Photos : droits réservés.

Image de couverture : © 3dmitry_iStock_Getty Images Plus

